



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS

Service interministériel de défense
et protections civiles

LA PRÉFÈTE

Affaire suivie par : M. Bertrand Faltrauer
Téléphone : 03 29 69 88 42 / 06 38 45 98 19
Courriel : bertrand.faltrauer@vosges.gouv.fr

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération d'Épinal,
Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
Mesdames et Messieurs les Maires

Copie :

M. le Président de l'Association
des Maires des Vosges
M. le Président de l'Association des Maires
Ruraux des Vosges
Mme la sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges
M. le sous-préfet de Neufchâteau

Objet : Prévention des risques liés à la baignade – campagne 2023 de prévention.

L'augmentation de la température de ces dernières semaines a pour corollaire une augmentation des risques liés à la noyade.

Le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques se mobilisent à l'approche de la saison des baignades pour lutter contre ce fléau, qui touche notamment les jeunes enfants et les personnes âgées.

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont presque la moitié pendant la période estivale. Ces noyades sont pourtant pour la plupart évitables. Chaque été, les enfants de moins de 6 ans représentent le quart des noyades accidentelles. Une surveillance insuffisante reste la principale cause de noyades pour cette tranche d'âge. Ces constats soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de prévention des noyades des jeunes et de rappeler l'importance d'une surveillance permanente et rapprochée des enfants lors des baignades.

Ainsi, une nouvelle campagne de prévention, centrée sur la vigilance des parents auprès des jeunes enfants est lancée par les ministères chargés de la Santé et des Sports, en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC), axée sur les bons gestes à adopter pour une surveillance efficace des baignades avec enfants, sous le slogan

« Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux ! ».

Cette campagne qui sera également relayée sur les réseaux sociaux et les sites institutionnels, inclut une émission « ConsoMag » dédiée, programmée sur les chaînes de France Télévisions, ainsi qu'une série de trois témoignages-choc de parents d'enfants ayant perdu un enfant suite à une noyade.

Par ailleurs, un nouveau dispositif de surveillance épidémiologique des noyades est mis en place à partir de l'été 2023. Auparavant triennale, la nouvelle surveillance évolue vers un suivi annuel avec l'objectif de produire des indicateurs de pilotage pour une prévention adaptée durant la saison estivale.

Du 1er juin au 30 septembre, le nombre de noyades accidentelles totales et celles suivies de décès sera collecté sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM. Ce nouveau dispositif est déployé par Santé Publique France et le Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN) rattaché à l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSAN).

Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces informations à l'aide des liens suivants :

<https://www.inc-conso.fr/content/attention-aux-noyades-des-enfants>

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

<https://www.sports.gouv.fr/se-baigner-en-toute-securite-prevention-des-noyades-602>

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade>

<https://www.snosan.fr/>

Vous êtes invités à relayer largement cette campagne auprès de vos administrés.

Le service interministériel de défense et de protection civile reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Tu es là, c'est bien,

Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général

David PERCHERON